

LETTRE DU PAPE PIE XII AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE, S.E. M. ALOIS EINAUDI, À L'OCCASION DU 25e ANNIVERSAIRE DES ACCORDS DU LATRAN*

11 février 1954

En ce vingt-cinquième anniversaire du jour, où, dans le Palais de Latran, furent heureusement signés le Traité et le Concordat entre le Saint-Siège et la Nation italienne, Nous savons que cet événement, qui doit être inscrit dans les fastes de l'Histoire, suscite un souvenir reconnaissant chez Nous et chez tous ceux qui ont à cœur, au plus haut point, la concorde entre la religion de nos pères et la patrie. En effet, ces solennelles conventions, qui mirent fin à un ancien différend, réglèrent également les questions intéressant les deux parties et établirent les normes et les principes selon lesquels l'Église et l'Italie doivent agir en commun accord et avec une utilité réciproque. Aussi cet événement dépasse-t-il tout à fait les circonstances particulières et l'époque où il se produisit; et il est opportun qu'il soit et demeure comme la pierre angulaire, stable et fixe, sur laquelle doivent se baser les relations publiques, sans cesse plus étroites pour le bien commun, par lesquelles le Pontife Romain et la Nation italienne sont réciproquement liés.

Nous avons donc confiance, Monsieur le Président, que vous prendrez part volontiers à cet événement, comme aussi tous les citoyens de toute classe, et que vous participerez à Nos sentiments de profonde satisfaction. Il s'agit en effet d'une chose touchant au plus haut point à la concorde et à la véritable prospérité d'un peuple qui est pour Nous des plus chers.

Et pour vous donner un témoignage tangible, qui soit un symbole et un souhait de haute signification, Nous avons décidé de vous offrir à vous et à la Nation italienne, dont vous êtes le digne Président, ce fragment de l'*Ara Pacis Augustae* qui est conservé aux Musées du Vatican. Nous désirons que ce fragment de l'*Ara Pacis* soit un symbole de la paix qui, voici vingt-cinq ans, fut conclue entre le Saint-Siège et l'Italie, et soit en même temps un symbole de cette paix complète que le Divin Rédempteur annonça avec le chant des anges aux hommes de bonne

volonté (Lc 11, 14).

Entre temps, comme gage des grâces célestes et de Notre bienveillance particulière, Nous vous donnons, de tout cœur, cher et illustre fils, ainsi qu'au très cher peuple italien, la Bénédiction apostolique.

*L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française, n.7 p.1, 4.

Documents Pontificaux 1954, p.45-46.

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana